

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1788

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, Mme Taubira,
Mme Jeanny Marc, Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau, Mme Girardin,
M. Jalton, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers Gauche

ARTICLE 49

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« Des dispositifs, notamment éducatifs, de sensibilisation des populations quant à la nécessité impérieuse de préserver la biodiversité et l'ensemble des ressources naturelles seront mis en place. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'insister sur l'importance d'une prise de conscience des populations civiles quant à la nécessité de préserver la richesse de la biodiversité, particulièrement en outre-mer.